

## INFORMATIONS

### CORONAVIRUS

### COVID-19

COVID-19

# COVID-19 : Protocole d'accueil chez l'Assistant(e) Maternel(le)

Vous êtes Assistant(e) Maternel(le)? Prenez connaissances des mesures préventives concernant le coronavirus.

Publié le 15 avril 2020

Téléchargez la brochure [en cliquant ici](#).

Si l'assistant maternel ou un membre de sa famille est malade ou considéré comme personne à risque (pathologie chronique, état de santé précaire...), il est préconisé de ne pas accueillir un enfant.

Des professionnels du Pôle Modes d'Accueil vous accompagnent et vous orientent :

- > par mail à **[dgas-pmi-polema@departement86.fr](mailto:dgas-pmi-polema@departement86.fr)**
- > par téléphone au **05 16 01 02 00**

## COMMENTAIRES

**Vous aussi, commentez cet article**



**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00